

COMITE SYNDICAL DU 22 MAI 2006

PROCES VERBAL

a) Présents :

*Monsieur Christian DENIS, président,
Messieurs Francis DUCROCQ, Alain MEQUIGNON, Jacques BERTELOOT, vice-présidents.
Messieurs Jean-Michel BOUHIN, Guy CATOEN, René DEBOUDT, Claude DEVULDER,
Francis DHALLEINE, Daniel HERBERT, Josse HEUMEZ, Jean PAYEN, Bernard REBENA,
délégués titulaires.
Monsieur Guy ANNE, Francis BERQUEZ, Claude DELANNOY, Louis DEVULDER, Jean-Pierre
MALLAURAN, délégués suppléants.*

b) Excusés ayant donné pouvoir ou remplacés par un délégué titulaire ou suppléant.

*Monsieur Jean-Marie BARBIER délégué titulaire, remplacé par Monsieur Guy ANNE
Monsieur André BULTEL délégué titulaire, remplacé par Monsieur Claude DELANNOY.
Monsieur Gilbert CHIQUET délégué titulaire, ayant donné pouvoir à Monsieur Francis
DUCROCQ. Monsieur Jean-Jacques DELVAUX délégué titulaire, ayant donné pouvoir à
Monsieur Jacques BERTELOOT. Monsieur Daniel DESCHODT délégué titulaire remplacé
par Monsieur Francis BERQUEZ. Monsieur Jacques DRIEUX délégué titulaire, ayant donné
pouvoir à Monsieur Claude DEVULDER. Monsieur Joël DUQUENOY délégué titulaire, ayant
donné pouvoir à Monsieur Daniel HERBERT. Monsieur Pierre LECERF délégué titulaire,
ayant donné pouvoir à Monsieur Alain MEQUIGNON. Monsieur Jean-Claude NOEL délégué
titulaire, ayant donné pouvoir à Monsieur Bernard REBENA. Monsieur Bertrand PETIT
délégué titulaire, ayant donné pouvoir à Monsieur Christian DENIS.*

c) Excusés non représentés

*Monsieur Jean-Pierre BAUDENS délégué titulaire. Monsieur Pierre LURETTE délégué
suppléant. Monsieur Bernard BECLIN décédé.*

d) Absents non représentés

Messieurs André BAES, Madame Francine PLE.

Le nombre de votants (présents ou représentés par un membre titulaire ou suppléant)
est de : 17.



Le Président a constaté que le quorum est atteint. Il ouvre la séance et donne la parole à Monsieur DELANNOY qui nous accueille et excuse Monsieur BULTEL, Maire de Blendecques. Monsieur DENIS remercie M. DELANNOY et débute la réunion par la lecture des excusés et des pouvoirs et propose l'adoption du compte-rendu de la précédente réunion. A l'unanimité, celui-ci est voté.

ADMINISTRATION GENERALE

QUESTION N°1 : Désignation d'un secrétaire de séance.

Sur la proposition de M. DENIS, Monsieur Francis DUCROCQ a été désigné secrétaire de séance.

QUESTION N°2 : Constitution d'une Commission Composée Comme un Jury

C'est une Commission qui a la compétence de se réunir pour l'ouverture des plis concernant un marché de maîtrise d'œuvre et pour lequel une procédure d'appel d'offres a été engagée. Aux membres désignés, sont ajoutés des personnes qualifiées dans la matière qui fait l'objet de l'appel d'offres.

Monsieur DENIS propose de modifier la délibération telle que présentée en proposant M. MEQUIGNON membre titulaire et M. DHALLEINE suppléant. M. PAYEN ne souhaitant pas faire partie de cette commission, il a été proposé à M. Louis DEVULDER de le remplacer en tant que membre suppléant. Sont donc ainsi désignés :

Membres titulaires

Membres suppléants

M. André BULTEL

M. Daniel HERBERT

M. Jacques BERTELOOT

M. Louis DEVULDER

M. J. Claude NOEL

M. Jean-Michel BOUHIN

M. Guy CATOEN

M. Francis DHALLEINE

M. Alain MEQUIGNON

M. Claude DEVULDER

M. DENIS informe qu'il désignera par arrêté les personnes qualifiées suivantes :

Mlle Cécile MONIERE, ingénieur - animatrice de la CLE

M. Didier LAMIRAND, responsable des services techniques de la CASO

M. Matthieu AUDOLANT, ingénieur au SYMSAGEB

M. Philippe PARENT, ingénieur de l'Institution des Wateringues.

Aucune observation, la question est votée à l'unanimité.

FINANCES TRAVAUX

QUESTION N°3 : travaux topographiques – Marché à bons de commande.

Monsieur DENIS donne lecture de la délibération sur les projets du SmageAa qui nécessiteront l'intervention d'un bureau de géomètre pour la réalisation des levés et documents topographiques, parcellaires et d'arpentage. Ces travaux concernent l'avant-projet de résorption de désordres hydrauliques, la mobilisation du champ d'expansion des crues, l'avant projet d'aménagement des barrages et le complément à apporter à l'opération vallons creux. Pour l'ensemble de ces actions, il est proposé de recourir à la passation d'un marché fractionné à bons de commande sous la forme d'une procédure adaptée, pour la période du 1^{er} septembre 2006 (ou à la signature du marché si celle-ci intervient ultérieurement) au 31 décembre 2008 – minimum : 30 000 € HT/ maximum : 120 000 € HT. A l'unanimité des membres, le président est autorisé à lancer la consultation.

QUESTION N° 4 : missions géotechniques – Marché à bons de commande.

La question est identique à la précédente, seules changent la nature des travaux. Il s'agit de l'intervention d'un expert en étude de sols. Le recours à la passation d'un marché fractionné à bons de commande sous la forme d'une procédure adaptée, pour la période

du 1^{er} septembre 2006 (ou à la signature du marché si celle-ci intervient ultérieurement) au 31 décembre 2008 – minimum 40 000 € HT/ maximum 160 000 € HT. Le Comité Syndical à l'unanimité, autorise le président à lancer la consultation.

INONDATION

QUESTION N°5: Vallons creux – complément à l'étude d'avant-projet

Monsieur MEQUIGNON donne lecture de la délibération et retrace l'historique des vallons creux. Nous avons subi une déception, car le but était de profiter des deux sites naturels pour en faire une retenue d'eau lors des crues de l'Aa. Seulement, les études de sols révélèrent qu'il n'y avait pas d'infiltration suffisante sur ces terrains. Nous avons pensé à des petits ouvrages pragmatiques afin d'utiliser au mieux les volumes disponibles dans ces sites. Or le bureau d'étude montre que, faute de possibilité d'infiltration sur les sites retenus, les aménagements seraient très lourds. Et quand bien même, ils ne seraient pas suffisants pour réguler les pluies longues ou pluies intenses. M. MEQUIGNON souligne que : ce que nous pensions faire à St Martin d'Hardingham et Remilly Wirquin a été réalisé à FEBVIN PALFART où c'est très réussi car il y a une très bonne infiltration. M. DENIS rappelle qu'en hydraulique, il ne faut pas faire n'importe quoi et que cette étude nous a évité des erreurs. A l'avenir, si d'autres études de ce genre doivent être effectuées, nous commencerons par l'étude des sols. M. DENIS propose que l'on recherche d'autres sites, et de signer un avenant avec V2R. Cet avenant sera présenté en commission d'appels d'offres. A l'unanimité, le Comité Syndical autorise le président à préparer un avenant pour ce marché.

L'ordre du jour étant épuisé, M. DENIS donne lecture d'une information sur les désordres hydrauliques locaux. Le marché pour l'étude d'avant-projet passé en procédure adaptée a été attribué à ROYAL HASKONING (Villeneuve d'Ascq) pour le montant de 20 272,20€ HT. La période de consultation a duré du 17 février 2006 au 21 mars 2006 et a été prolongée jusqu'au 21 avril 2006. Cette attribution s'est faite sur la base de la qualité du mémoire technique et du montant de l'offre.

QUESTIONS DIVERSES

M. PAYEN : évoque le cas de la mare sur la commune de ZOTEUX. Le Parc naturel régional a participé à la restauration d'une mare sur la commune de SENLECQUES, mais ZOTEUX ne fait pas partie du PNR. Le Maire a deux solutions, soit la boucher ou la restaurer mais la dépense est relativement élevée. La Communauté de Communes d'HUCQUELIERS va donner son avis lors d'une prochaine réunion. M. PAYEN demande à M. DENIS si le SmageAa peut intervenir. M. DENIS rappelle que le SmageAa intervient en intercommunautaire. Si le SmageAa intervient, il peut le faire en tant que partenaire technique et/ou financeur comme à ERGNY. Mme BOUTEL insiste sur la nécessité d'associer le SmageAa sur les aspects techniques tout au long du projet. M. DENIS demande à M. PAYEN de confier le dossier à Mme BOUTEL pour être étudié.

M. Claude DEVULDER demande si le SmageAa est informé pour GRAVELINES (l'envasement). A cela, M. DENIS répond que M. Le Sous-Préfet prévoit une réunion fin du 1^{er} semestre 2006 entre les trois territoires (Delta de l'Aa, Symsagel et SmageAa).

Mme BOUTEL va présenter le point sur les projets de lutte contre les inondations. Les différentes opérations sont ainsi retracées :

- ▶ Moulin Snick : l'étude d'avant-projet a permis de définir les travaux à mener : une simple stabilisation du seuil actuel sera suffisante. Elle sera l'occasion de mettre en place une passe à poisson car le seuil du moulin Snick est le premier barrage infranchissable pour les poissons qui remontent l'Aa. Le démontage des vantelleries a été effectué en fin d'année. M. DENIS fait part des remarques de M. BRUGGEMAN (président de l'association régionale des amis des moulins ARAM) qui argumente dans son courrier les enjeux du patrimoine. Il est prévu la restauration de la roue, peut-être que le SmageAa sera partenaire !

- ▶ Vallons Creux : Comme nous l'avons délibéré plus haut, nous recherchons un autre site plus favorable qui fera l'objet d'un aménagement relativement léger mais qui permettra de retenir des volumes intéressants pour maîtriser une petite partie de la crue de l'Aa.
 - ▶ Maîtrise des crues en fond de vallée. : champ d'expansion des crues. Une étude de BCEOM de 2001 avant la crue de 2002 prévoyait l'installation de bassins de rétention avec des digues de 6 à 7m. M. MEQUIGNON souligne qu'il faut être très prudent, la pollution due aux inondations provoquerait des méfaits auprès des agriculteurs éleveurs pour la vente de leur lait auprès des laiteries (principe de précaution actuellement en cours d'étude auprès de la Lys). M. REBENA confirme que le marais de St Omer serait pollué aussi. M. Claude DEVULDER pense qu'il faut peut-être réagir lorsqu'un exploitant s'arrête, pour effectuer une emprise afin d'y faire des retenues ? M. CATOEN rapporte que les nitrates véhiculés sont peut-être l'une des causes de la pollution, M. Louis DEVULDER rejette cet avis en affirmant que les nitrates n'attaquent pas le lait.
 - ▶ M. DENIS rappelle l'intérêt général prime sur l'intérêt privé.
 - ▶ Mme BOUTEL continue sa présentation sur les désordres hydrauliques locaux. L'étude d'avant-projet est lancée sur les 4 sites : le Moulin LEGRAND à Saint-Martin d'Hardinghem : point noir sur le cours de l'Aa, le bassin versant du Nordal : des coulées de boues fréquentes envahissent un carrefour routier. Le moulin de Wins forme un frein hydraulique de l'Aa en amont de Blendecques et la réouverture du 3^{ème} bras de l'Aa dans Blendecques. Des comités techniques locaux seront installés dès que le projet sera lancé.
 - ▶ L'appel à projets MEDD
Le SmageAa avec le PNR ont déposé conjointement un projet de lutte contre l'érosion sur le bassin de l'Aa. Sur 61 candidats, 31 ont été retenus. Le SmageAa a été retenu sur les sites de Ergny, Nielles, Remilly, Mentque, Nordal, Boisdillinghem, Fond de Mer, Mentque-Norbécourt. Les actions seront axées essentiellement sur les mesures agri-environnementales. M. DENIS : précise qu'il est toujours agréable de savoir que l'on peut bénéficier d'un financement pour des actions utiles et bienvenus.
- M. DENIS rappelle qu'il attend toujours la réponse, à savoir, si le PNR va prendre à sa charge, l'animation du contrat de rivière.
- La prochaine réunion de la commission "MARAIS" aura lieu à l'Hôtel de Ville de Saint-Omer le jeudi 1^{er} juin à 19h.
- Le prochain Comité Syndical se réunira le 21 juin à 18h30 à la commune de ELNES. La séance s'est terminée à 20h avec le verre de l'amitié offert par la mairie de BLENDECQUES.

Le président,

C. DENIS